

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 98-127 DU 3 AVRIL 1998

Portant création, composition et  
fonctionnement du Comité technique  
chargé d'étudier les effets sectoriels de la  
crise énergétique et de proposer des  
mesures correspondantes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des  
Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du  
Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la  
Présidence de la République et des Ministères ;

VU le Décret N° 96-615 du 31 décembre 1996 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et  
de l'Hydraulique ;

VU le Décret N° 96-440 du 04 octobre 1996 portant création, organisation,  
attributions et fonctionnement du poste du Premier Ministre, chargé de  
la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les  
Institutions ;

VU le Décret N° 97-204 du 24 avril 1997 portant nomination de Maître  
Adrien HOUNGBEDJI, en qualité de Porte-Parole du Gouvernement,  
cumulativement avec ses fonctions actuelles ;

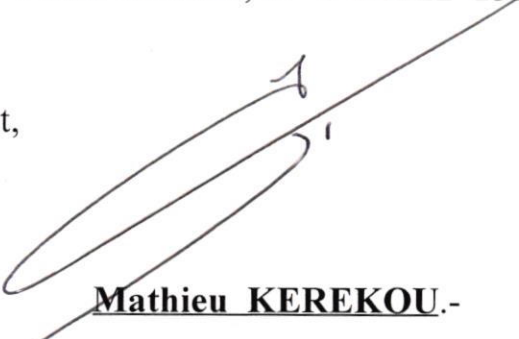
Article 5.- Le Comité peut, en cas de besoin, faire appel à toute personne dont les compétences lui paraissent nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 6.- Les moyens matériels et financiers nécessaires au fonctionnement du Comité sont à la charge du Budget national.

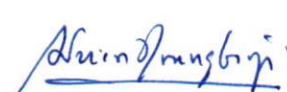
Article 7.- Le présent Décret prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **3 Avril 1998**

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU.-**

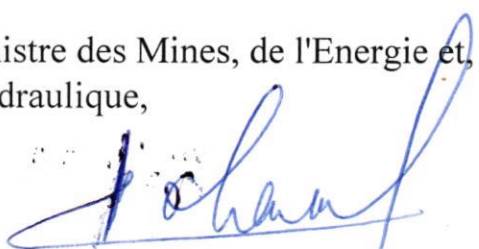
Le Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions, Porte-Parole du gouvernement,

  
**Adrien HOUNGBEDJI.-**

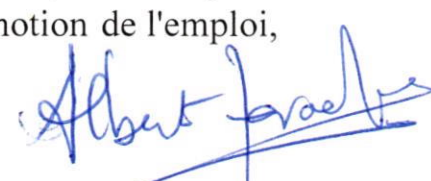
Le Ministre des Finances,

  
**Moïse MENSAH.-**

Le Ministre des Mines, de l'Energie et,  
de l'Hydraulique,

  
**Emmanuel GOLOU.-**

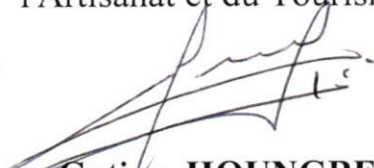
Le Ministre du Plan, de la Restruc-  
turation, économique et de la  
promotion de l'emploi,

  
**Albert TEVOEDJRE.-**

Le Ministre de l'Industrie et des  
Petites et Moyennes Entreprises,

  
**Félix ADIMI.**

Le Ministre du Commerce, de  
l'Artisanat et du Tourisme,



**Gatién HOUNGBEDJI.-**

Le Ministre du Développement  
Rural,



**Jérôme SACCA KINA**

Le Ministre de l'Intérieur de la sécurité  
et de l'Administration Territoriale,



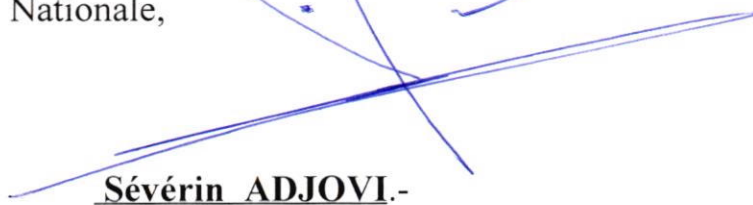
**Théophile N'DA.-**

Le Ministre de la Santé, de la  
Protection Sociale et de la  
Condition Féminine,



**Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI**

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de la Défense  
Nationale,



**Sévérin ADJOVI.-**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MMEH 4 AUTRES  
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSES 12  
JO 1.-